



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION n° 2025/07/102
Aide sociale**

Séance du 7 juillet 2025

Date de convocation : 1^{er} juillet 2025

Membres en exercice : 33

23 présents – 32 votants

Le quorum est atteint.

OBJET : Convention de partenariat tripartite
avec la Banque Alimentaire

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Annick CHOPARD, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

Absents ayant donné procuration :

Bruno PASCAL a donné procuration à Jean DENAT
Rodolphe RUBIO a donné procuration à Annick CHOPARD
Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Katy GUYOT
Bruno JOUANNE a donné procuration à Christian SOMMACAL
Chantal LAIR-LACHAPPELLE a donné procuration à Elisabeth MICHALSKI
Alexandre BRIGNACCA a donné procuration à Magali NISSARD
Michel MATIVAL a donné procuration à Nicole DUQUESNE
Sandra LIAUTAUD a donné procuration à Farouk MOUSSA
Carole CALBA a donné procuration à Serge GARNIER

Absente excusée :

Sandrine RIOS

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Christiane ESPUCHE a été élue par 25 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Annick CHOPARD (2), Farouk MOUSSA (2), Elisabeth MICHALSKI (2), Christian SOMMACAL (2), Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE (2), Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND) **et 7 contre** (Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER (2), Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

Suite délibération n° 2025/07/1102

RAPPORTEUR : Elisabeth MICHALSKI, adjointe

EXPOSE : L'organisation de l'aide et du soutien alimentaire local évolue sur la commune depuis mars 2024.

En 2024, une convention quadripartite liant la commune, le CCAS avec chacune des associations d'aide alimentaire, que sont le Secours Populaire et les Resto du Cœur, ont permis d'étoffer l'offre alimentaire pour le plus démunis.

Ces associations sont alors installées par la commune, chacune dans un local respectif, dans le centre de la ville.

La Banque alimentaire du Gard souhaite également s'inscrire dans le paysage solidaire de la commune. Elle propose l'implantation d'une épicerie solidaire dans le quartier prioritaire.

Une des salles de l'Espace des Pins peut être utilisée comme espace de distribution et de stockage de denrées alimentaires pour permettre à l'association de fonctionner correctement et aux familles d'être accueillies respectueusement.

Une convention d'objectifs et de moyens est proposée. Elle permet de formaliser le partenariat entre la commune et l'association « Banque alimentaire du Gard », de nommer notamment la mise à disposition du local et, de fixer les modalités d'intervention et de fonctionnement.

Cette convention décline dans ses articles les engagements de chacune des parties.

PROPOSITION : Le rapporteur propose au conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à conclure avec la Banque alimentaire, la commune et le CCAS
- d'approuver la mise en œuvre de ce dispositif de lutte contre la précarité
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que toutes pièces aux effets des présentes.

DECISION : Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Annick CHOPARD (2), Farouk MOUSSA (2), Elisabeth MICHALSKI (2), Christian SOMMACAL (2), Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE (2), Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER (2), Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

Suite délibération n° 2025/07/102

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Christiane ESPUCHE

Le maire,



Jean DENAT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le 15/07/2025



ID : 030-213003411-20250707-DE202507_0102-DE